**Rhétorique révolutionnaire et politisation :**

**de la fin des Lumières au printemps des peuples**

Université d’Artois – mercredi 6 juin 2018

Journée d’études organisée par Sophie-Anne Leterrier et Olivier Tort

**Matinée**

9h00 : Accueil des participants

Modératrice : Anne-Gaëlle Weber

9h15 :Introduction. Sophie-Anne Leterrier

9h45 : Hervé Leuwers (Lille). **Rhétorique et républicanisme chez Camille Desmoulins : à l'école de Cicéron**

De la formation reçue du collège Louis-le-Grand, de la faculté de droit et de la vie publique parisienne, Camille Desmoulins a acquis le respect des classiques de la littérature française, la passion des Lumières, ainsi qu’une fascination pour la culture antique. De tous les auteurs grecs et romains étudiés, il a été particulièrement marqué par Cicéron, dont il appréciait le style, la vertu civique et les convictions politiques. Par l’étude de deux volumes des œuvres de Cicéron annotées par le collégien et l’analyse des références à l’orateur antique dans l’œuvre du pamphlétaire, du journaliste et de l’homme public Desmoulins, la contribution cherchera à mettre au jour l’ampleur de cet héritage antique, et à isoler son influence sur la manière dont le révolutionnaire a conçu sa fonction de journaliste et construit sa conception de la république.

10h15 : Loris Chavanette (Ehess**). Le discours thermidorien de la justice : le Verbe contre la Terreur**

La rhétorique thermidorienne sur la justice – déclamant, à l’image de Tallien, que « la justice est à l’ordre du jour » – est un discours politique par excellence, structuré en réaction à un passé proche, et élaboré dans le contexte de crise politique, économique et sociale de la fin de l’an II et de l’an III. Les Thermidoriens sont confrontés à un dilemme : soit amnistier les excès de l’an II et décréter l’oubli ; soit mettre le passé proche de la Terreur en débats, et enquêter sur les culpabilités individuelles des hommes de la Révolution, au risque de jeter le discrédit sur le personnel politique. Deux camps dans la représentation soutiennent chacune de ces options. Est privilégié le modèle d’une société ouverte au grand déballage où c’est l’histoire elle-même qui demeure un champ ouvert pour les opinions et émotions, individuelles et collectives.

Le pouvoir va néanmoins tenter de donner sa version officielle de l’histoire afin d’orienter une interprétation du passé qui voue aux gémonies l’époque de la Terreur. La Convention est en réalité amenée à épouser les vues de l’opinion publique « antiterroriste », cette nouvelle passion révolutionnaire, donnant naissance à une rhétorique qui perpétue le discours moniste, binaire et accusateur de la Révolution, redéfinissant le champ de ses ennemis. Est ainsi renouvelée la promesse de justice faite en 1789, au vernis émotionnel indéniable et problématique. Le discours thermidorien de justice se révèle particulièrement à l’occasion des procès intentés contre les « terroristes ». Que recouvre encore cette polyphonie du dialogue entre accusés et accusateurs ?

10h45 : Discussion et pause

11h15 : Nicolas Soulas (Avignon). **Rhétorique révolutionnaire et appropriation d'une nouvelle culture politique durant la Révolution française: l'exemple du couloir rhodanien**

Il s'agit de montrer en premier lieu comment le développement des nouvelles idées politiques, portées par la rhétorique révolutionnaire, contribue à la constitution d'une nouvelle arène politique locale et à l'émergence de frontières politiques. Les adresses et les discours des clubs politiques, par exemple, offrent des indices quant à la nouvelle vision politique du monde (qu'il s'agisse d'une simple vue d'esprit (constitution d'une « nouvelle Vendée », *etc*) ou d'un clivage partisan assumé par la désignation d'un lexique choisi (délimitation de l'adversaire politique, vision manichéenne entre le bon et le mauvais prêtre, *etc*).

Dans un deuxième temps, il s'agit  de montrer en quoi la rhétorique révolutionnaire devient un enjeu politique majeur, révélateur de l'appropriation d'une nouvelle culture politique (recherche de l'arbitrage, sinon du soutien des pouvoirs extérieurs pour régler une querelle politique; et surtout un moyen pour un groupe politique marginalisé de s'affirmer politiquement ou de refuser sa marginalisation politique à un moment où la sphère politique se rétracte (an III par exemple). Les chants, les cris séditieux et les placards, supports de la rhétorique révolutionnaire, deviennent des armes redoutables et capitales pour la survie politique du groupe.

11h45 : Jean-Claude Caron (Clermont-Ferrand). **Transgresser les limites : Maximilien-Sébastien Foy à la tribune.**

Je voudrais montrer à partir de Foy, en comparant la rhétorique parlementaire qui est la sienne avec celle d'autres ténors de l'opposition « libérale », comment il construit un discours audible, connaissant parfaitement les limites du dicible et de l'indicible à la tribune de la Chambre des députés. Pour autant, la confrontation entre, d'une part, ce que révèlent ses *Notes journalières* et le contenu final de ses interventions, et, d'autre part, entre les périodes scandant la Restauration, allant d'un climat parlementaire relativement apaisé à des épisodes nettement plus violents (intervention en Espagne, expulsion de Manuel, loi d'indemnisation des émigrés), témoigne chez lui de la recherche permanente d'un ajustement de ses propos au contexte donné : nuançant à l'occasion le fond de sa pensée, nettement plus radical que le contenu de ses discours, il entend conserver un statut d'interlocuteur privilégié pour le pouvoir, rejetant pour cela toute forme d'extrémisme politique à la tribune de la Chambre. À cet égard, il incarne parfois une forme d'ambiguïté rhétorique et politique propre à une bonne partie de l'opposition « de gauche », même si l'avènement de Charles X l'amène à une rupture davantage marquée et à une confrontation désormais assumée avec le pouvoir.

12h15 : Discussion

12h30 : Pause déjeuner

**Après-midi**

Modérateur : Charles Giry-Deloison

14h00 : Benoît Agnès (Paris-1). **Une politisation de la plainte ? Les rhétoriques pétitionnaires entre respect et transgressions : une comparaison franco-britannique, 1814-1848.**

La rhétorique révolutionnaire a-t-elle pu s’afficher, s’instiller, infuser ou laisser des traces dans les pétitions françaises, au regard de leurs correspondantes d’outre-Manche ? Telle est la question que je voudrais poser dans un cadre comparatif, au sujet de documents dont l’acte de naissance a parfois pu être fixé en 1789, par rapport à des pétitions britanniques relevant d’une tradition plus ancrée dans la vie politique de ce royaume et sans doute indépendante de la Révolution française. Un premier indice du legs de ce bouleversement peut se trouver dans l’affirmation des pétitions à caractère politique dans la France de la monarchie représentative, en remarquant cependant que cette politisation paraît toucher davantage un Royaume-Uni dont les mouvements politiques radicaux se situent bien plus dans des traditions qui leur sont propres que dans l’influence d’un mouvement révolutionnaire français délicat à revendiquer. Ce que la Révolution a transmis à la pétition, notamment dans sa forme, semble donc plutôt se trouver dans les détails, les interstices, les occurrences des textes pétitionnaires français, par contraste avec les pétitions britanniques. Certes, les rhétoriques pétitionnaires des deux ensembles politiques paraissent partager l’exigence d’un certain respect à l’égard des autorités destinataires – mais ce sentiment proclamé, figé dans le formulaire au Royaume-Uni, apparaît comme de moins en moins « profond » dans une France de la Restauration puis de la monarchie de Juillet toujours plus marquée par l’héritage révolutionnaire. Surtout, ces manifestations respectueuses vont parfois de pair avec l’essor de délicates rhétoriques de l’équivoque, voire de la transgression, à l’égard des ordres discursifs et politiques établis. La « politisation de la plainte », moins évidente que ce à quoi l’on pourrait s’attendre, se révèle donc complexe, multiforme, parfois précoce au regard des dynamiques politiques généralement reçues, avançant par grands mouvements et par petites touches dans le sens de l’établissement d’une relation politique moderne entre les sociétés civiles et les autorités de part et d’autre de la Manche.

14h30 : Pierre-Marie Delpu (Paris-1). **La parole des prêtres, un outil de politisation révolutionnaire (royaume des Deux-Siciles, 1820-1848).**

Dans la première moitié du XIXe siècle, la religion a constitué l’une des principales voies de la politisation libérale et révolutionnaire dans le royaume des Deux-Siciles. Alors qu’elle relevait plutôt, à la fin du XVIIIe siècle, du répertoire d’action des contre-révolutionnaires, elle a progressivement été investie par les milieux de la révolution qui y ont vu un outil capable de fédérer et de canaliser l’opposition politique aux Bourbons. La participation des prêtres aux révoltes et aux révolutions que le royaume a connues entre 1820 et 1848 en est l’une des manifestations principales. Elle est passée par la mobilisation dans le cadre des sociétés libérales et démocratiques, parfois par la prise d’armes, plus souvent par le recours à des prédications et à des offices politisés, qui montrent l’investissement de pratiques sociales ordinaires pour les besoins de la politisation.

Il n’existe pas, à la différence de l’Espagne de la même époque, de sermons révolutionnaires publiés, mais les sources policières et judiciaires d’une part, et les tracts publiés pendant les révolutions d’autre part permettent de reconstruire le processus de politisation à l’œuvre. Ils montrent comment, particulièrement dans les provinces périphériques du royaume, le rôle politique des prêtres révolutionnaires est d’abord venu de leur fonction d’enseignants, à travers une pédagogie patriotique qui recourt à l’oralité et utilise les dialectes alors pratiqués dans la société du royaume.

Les discours des prêtres, d’abord centrés autour de la constitution à donner au royaume et destinés à donner une image rassurante de la révolution à la société méridionale, se diversifient dans les années 1840. Alors qu’ils deviennent un outil de la politisation révolutionnaire de masse, en particulier dans les Calabres, ils recourent à plus large échelle aux émotions politiques populaires (identification aux martyrs populaires locaux, appels à la vengeance et à la croisade contre les Bourbons). La formation d’une partie du clergé dans des écoles d’éloquence napolitaines et notamment celle de Basilio Puoti, dans les années 1830 et 1840, a fortement contribué à ce processus.

15h00 : Discussion et pause

15h30 : Delphine Diaz (Reims). **« Palpitants de dévouement et de générosité pour tous les proscrits » : l’éloquence au service des révolutionnaires exilés en France, des années 1830 à la Seconde République**

En octobre 1831, alors qu’une allocation d’urgence de 500 000 francs était votée par la Chambre des députés pour le bénéfice des nouveaux étrangers accueillis comme « réfugiés », le député Jean-François Joly s’exprimait en ces termes : « Le nombre de proscrits s’est accru sans que notre sympathie pour eux ait rien perdu de sa force » ; il décrivait également les anciens révolutionnaires de Juillet « palpitants de dévouement et de générosité pour tous les proscrits ».

En réalité, tous les exilés étrangers n’ont pas été accueillis de la sorte sous la monarchie de Juillet, mais certains groupes de révolutionnaires en exil ont fait l’objet de discours de la part de Français qui visaient à mettre en valeur la solidarité idéologique les reliant à eux, ou qui, plus concrètement, cherchaient à permettre à ces étrangers de demeurer sur le sol français. En explorant archives parlementaires, articles de presse et procès-verbaux de sociétés d’aide aux exilés, et sans négliger de recourir aux outils lexicométriques, la communication se propose d’enquêter sur l’éloquence telle qu’elle s’est mise au service des révolutionnaires étrangers accueillis en France de la monarchie de Juillet à la Seconde République.

16h00 : François-Xavier Martischang (Nancy). **Une nouvelle rhétorique révolutionnaire ? Les proclamations d'installation des commissaires du gouvernement provisoire en 1848**

Lorsqu’ils prirent leur fonction, dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars 1848, les commissaires du gouvernement provisoire rédigèrent fréquemment des proclamations adressées à la population dont ils avaient la charge. Si cette pratique s’inscrivait, tant en ce qui concerne la forme que le contenu, dans une tradition alors bien établie au sein du corps préfectoral depuis 1800, elle prit cependant, dans la conjoncture spécifique ouverte par la révolution de février, une tournure singulière. L’étude précise du vocabulaire utilisé dans les adresses rédigées par les commissaires, ainsi que de leur rhétorique, montre qu’elles avaient en effet pour but de donner de la République naissante une image rassurante, susceptible de rassembler, d’unir le peuple autour du régime, en associant la République à l’ordre, à la prospérité et à la paix, en l’opposant aux régimes antérieurs, en particulier à la monarchie de Juillet, et en soulignant le dévouement de ses représentants, non seulement aux idéaux républicains et démocratiques, mais aussi plus largement au bien public. Ce faisant, ces proclamations, formellement très proches des adresses préfectorales du Premier Empire et des monarchies censitaires, témoignent d’une nouvelle rhétorique révolutionnaire, qui s’inspire non seulement du répertoire discursif républicain, mais aussi de celui des monarchies censitaires, visant à modifier l’imaginaire associé à l’idée républicaine, encore fortement marqué par le legs de la Révolution française, afin de permettre au nouveau régime de se pérenniser.

16h30 : Discussion

16h45 : Conclusions. Olivier Tort